

Accès en quatrième année via le Concours Passerelle S7 - TAFSEM 7 Concours d'Admission en quatrième année (Semestre 7) de l'ENCG de Casablanca au titre de l'année universitaire 2025/2026

Les conditions de participation à ce concours :

1. Etre titulaire d'un diplôme Bac+3 (Licence, Licence Professionnelle ou Diplôme reconnu équivalent) en Economie, Commerce ou Gestion délivré par un établissement universitaire ;
N.B. : Dans le cas d'un autre diplôme reconnu équivalent, le dossier de candidature doit contenir un document justifiant l'équivalence
2. Avoir au moins la mention « Assez Bien » au baccalauréat ;
3. Avoir au moins six (06) mentions « Assez Bien » pour les six semestres de formation universitaire.

Calendrier :

- 04 août au 05 septembre 2025 : Appel à candidatures pour le TAFSEM ;
- 09 septembre 2025 : Publication des résultats d'admission (liste principale et liste d'attente) ;
- 11 et 12 septembre 2025 : Inscriptions des candidats admis figurant sur les listes principales ;
- À partir du 13 septembre 2025 : Inscriptions des candidats admis figurant sur les listes d'attente, selon les places disponibles.

LIEN DE PRÉ-CANDIDATURE :

Lien : <https://ecandidaturefi.encgcasa.ma/preinscription/fi/>

DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Fiche de pré-candidature en ligne signée ;
- Demande manuscrite adressée au Directeur par intérim de l'ENCG Casablanca ;
- Photocopies du diplôme du Baccalauréat et du relevé des notes du Bac ;
- Photocopie du diplôme BAC+3 ou Diplôme équivalent;
- Relevés des notes obtenues durant les six semestres ou les trois années de formation ;
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale "C.I.N.E".
- L'équivalence pour tout diplôme obtenu à l'étranger ou reconnu équivalent.

NB : Chaque document scanné ne doit pas dépasser 1 Megaoctet.

IMPORTANT :

- L'accès via la passerelle se fera sur la base du dossier du candidat, aucun test (écrit ou oral) n'est prévu à cet effet ;
- Toute fausse déclaration entraîne le rejet du dossier de candidature. Les candidats sont pleinement responsables des données saisies sur l'application.
- Les candidats retenus doivent être munis des documents originaux de leurs dossiers de candidature le jour de l'inscription.
- L'inscription n'est définitive qu'après vérification du dossier physique par la commission.
- Les dates sont susceptibles d'adaptations